

## Objectifs

- Maîtriser les règles françaises et communautaires de la commande publique et connaître les dernières évolutions de la jurisprudence.
- Les obligations liées à l'obligation de mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPAPSER) prévu par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 (article L 2111-3 du Code de la commande publique)
- Insérer les obligations en matière de responsabilité sociale et environnementale dans la passation et l'exécution des marchés publics issues de la loi AGEC du 10 février 2020 et par la loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 aout 2021
- Prévenir les risques juridiques et les contentieux liés à la passation et à l'exécution des marchés publics.
- Tous les thèmes abordés sont illustrés par la jurisprudence ou des cas.

## Participants / prérequis

Conducteurs de travaux, chargés d'opérations, responsables des services marchés, toutes personnes en charge de la gestion des contrats, collectivités publiques, partenaires privés des collectivités publiques, juristes etc...  
Aucun prérequis.

THEMES TRAITÉS	
<p><b>Présentation du cadre réglementaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les grands principes du droit des marchés.</li> <li>• Définition du marché public, notion et comparaison avec les autres catégories de contrats publics (concessions, marchés de partenariat, contrats d'occupation du domaine public.)</li> <li>• Pouvoir adjudicateurs et entités adjudicatrices.</li> <li>• Textes applicables (Code de la commande publique, CCAG...).</li> </ul> <p><b>Passation du marché public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du besoin par l'acheteur public en fonction des spécifications techniques notamment par la détermination des objectifs de développement durable</li> <li>• Détermination des autorités compétentes pour lancer la procédure (commission d'appel d'offres, pourvoir adjudicateur, assemblée délibérante...)</li> <li>• Seuils de mise en concurrence.</li> <li>• Choix de la procédure de passation.</li> <li>• Déroulement des procédures (procédure adaptée, appel d'offres, procédures négociées, procédures avec négociation, dialogue compétitif.).</li> <li>• Documents de la consultation.</li> <li>• Autorités intervenant dans la procédure.</li> <li>• Les incompatibilités et interdictions de soumissionner notamment au regard de la RSE de l'entreprise</li> <li>• Modification des conditions de passation en cours de procédure.</li> <li>• Critères de choix et mise en œuvre (pondération des critères, critères sociaux et environnementaux notamment dans le cadre de la loi Climat et Résilience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse à l'appel d'offre et rédaction.</li> <li>• Offres groupées.</li> <li>• Choix de l'attributaire et notification des décisions du rejet.</li> </ul> <p><b>Exécution du marché public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différentes formes de marchés publics.</li> <li>• Durée et délai d'exécution du marché public, durée du contrat.</li> <li>• Documents contractuels de l'exécution environnementale du marché</li> <li>• Obligations sociales et environnementales de l'achat public dans le cadre de la loi Climat et Résilience</li> <li>• Obligations réciproques au contrat.</li> <li>• Propriété intellectuelle des résultats</li> <li>• Responsabilité contractuelle.</li> <li>• Modification du contrat en cours d'exécution.</li> <li>• Exécution financière.</li> <li>• Procédure de paiement, délais de paiement.</li> <li>• Fin du marché, vérification, admission des prestations, ajournement, réception des travaux</li> </ul> <p><b>Prévention du contentieux, contrôles sur le marché public et recours juridictionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures de réclamation organisées par les CCAG.</li> <li>• Modes de règlement amiable des litiges.</li> <li>• Contrôle de légalité.</li> <li>• Référé précontractuel.</li> <li>• Recours des tiers au contrat conclu.</li> <li>• Conséquences de l'annulation du marché.</li> <li>• Recours juridictionnels liés à l'exécution du contrat.</li> </ul>

## Moyens et méthodes pédagogiques

### En Présentiel :

Salle de formation\*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

# Marchés publics : passation, exécution et contentieux des marchés publics

## En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

## En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présente, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présente enrichie d'interactivités digitales.

## **Evaluations**

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajusterà ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtenir des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

## **Intervenante :**

**Odile MENAGE** avocate spécialisée en droit des affaires/droit public. Après 23 ans au développement du département droit public et droit des affaires spécifique au bâtiment/Travaux public à CMS Bureau Francis Lefebvre Formation et 4 ans au Cabinet FIDAL ; Elle intervient aussi en matière de contentieux, apportant son expertise pour la défense des droits des parties impliquées dans ces procédures. En parallèle de son activité d'avocat, elle participe à des formations et des conférences, partageant ainsi ses connaissances sur l'actualité des marchés publics, notamment les évolutions législatives et jurisprudentielles.

Grâce à sa pratique de longue date et à sa fine connaissance des rouages de la commande publique, Me Odile Ménage est une figure reconnue dans son domaine, contribuant à la diffusion de savoirs pratiques et théoriques sur cette matière complexe, elle fait partie de groupes de réflexion en lien avec différents ministères.

**Modalités et délai d'accès :** Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront ([conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re)) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

**Durée :** 2 jours, soit 14h.

**Lieu et date(s) actualisé(s) :** cf site web : [www.sesame-formation.re](http://www.sesame-formation.re)

Dans les locaux de Sésame Formation, à la Possession (*en fonction de l'effectif, le lieu peut être modifié*).

## **Coût HT :**

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1 300 €

Conditions tarifaires intra-entreprise : nous consulter

## **Accessibilité :**

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

# Marchés publics : passation, exécution et contentieux des marchés publics

*Programme mis à jour en janvier 2024.*